SNUipp FSU 10

À conserver !

NOUS SUIVRE

Infos départementales

- facebook.com/SNUipp-FSU-Aube
- http://10.snuipp.fr
- @SNUippAUBE

Infos nationales

- facebook.com/snuipp
- @leSNUtwitte
- @snuipp.fr

Une page dédiée aux Néotitulaires

Ana Maria-Ludivine Snuipp-Fsu Aube

NOUS JOINDRE

03 25 73 70 07

snu10@snuipp.fr

3B rue VOLTAIRE

10000 TROYES

NOS PERMANENCES

LUNDI ET MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8H30-12H30	9H30-11H30	9H-13H30	10H-15H
13H-17H	Permanence téléphonique	À l'INSPE	

CALENDRIER ADMINISTRATIF

sur la base de 2021/2022

*En bleu: parution des circulaires

Septembre 2022

•saisie des vœux de stage dans GAIA.

•du 1er au 15, notification de l'appréciation finale si vous avez eu un rdv de carrière l'an dernier. Lire au dos pour les recours. Si vous deviez avoir mais que vous n'avez pas eu de visite le délai est porté au 15 octobre pour recevoir votre avis.

Octobre 2022

•Forfait mobilité durable

Novembre 2022

•permutations (changement de département)

•le 30, dernier délai pour déposer une demande de retraite pour septembre 2023. (circulaire du 11/04/22)

•liste d'aptitude de direction d'école

Depuis le1er janvier 2020, les opérations de mutations ne font plus partie des compétences des Commissions Administratives Paritaires mais vos élus peuvent vous accompagner dans vos démarches et recours.

Janvier 2023

•congés de formation professionnelle

•réunions d'information et début du calendrier des entretiens pour les postes à profil dans le cadre du mouvement 2022

•demandes de temps partiel, disponibilités et réintégrations

Février 2023

•prise en compte d'une situation particulière dans le cadre du mouvement 2022 (à caractère social, médical, ou dans le cadre d'un handicap)

Mars 2023

•utilisation du compte personnel de formation

•ineat/exeat

•début de parution des appels à candidature sur les postes à profil (se prolonge jusqu'en septembre s'il reste des postes à pourvoir)

Avril 2023

•mouvement

Depuis le 1er janvier 2021, dans les trois versants de la fonction publique, les avancements et les promotions sont retirées des Commissions Administratives Paritaires mais vos élus peuvent vous accompagner dans vos démarches et recours.

ZOOM SUR LES ENTRETIENS DE CARRIERE

Attention à partir de cette année, les seules CAPD possibles seront celles que vous demanderez dans le cadre de la révision de l'appréciation finale (qui est définitive dans le cadre du passage à la hors-classe, entretien du 9ème échelon). En dehors de ces instances nous n'aurons aucune donnée de l'administration pour défendre l'équité et la transparence des opérations de promotion.

Bien sûr nous vous accompagnerons au mieux dans toutes les démarches.

	Promotions en 2023/2024			Promotions en 2022/2023
Juin 2022	J'ai reçu une notification m'informant que j'allais avoir un entretien de carrière en 2022-2023		2021-2022	J'ai eu un rdv de carrière
2022-2023	Communication de la date du rdv de carrière au moins 15 jours avant celui-ci.		Du 1er au 15 septembre 2022	notification de l'appréciation finale. Attention, vous avez 30 jours francs suivant cette notification pour faire une demande de révision de cette appréciation si vous n'êtes pas d'accord.
Mai/juin 2023	Communication du compte-rendu de l'évaluateur : vous avez 15 jours pour formuler des observations. N'hésitez pas à en faire elles serviront de base en cas de mauvaise surprise au moment de l'appréciation finale		Date de la demande de révision	L'IA-DASEN doit vous répondre dans les 30 jours francs suivant votre demande. Une non-réponse équivaut à un refus.
Du 1er au 15 septembre 2023	notification de l'appréciation finale. Attention, vous avez 30 jours francs suivant cette notification pour faire une demande de révision de cette appréciation si vous n'êtes pas d'accord.		Date du refus ou 30 jours échus	Vous avez 30 jours francs pour saisir la CAPD.
Date de la demande de révision	L'IA-DASEN doit vous répondre dans les 30 jours francs suivant votre demande. Une non-réponse équivaut à un refus.		Après que les CAPD de recours auront eu lieu	L'administration procèdera à l'examen des accélérations de carrière et des passages à la hors-classe.
Date du refus ou 30 jours échus	Vous avez 30 jours francs pour saisir la CAPD.			
Après que les CAPD de recours auront eu lieu	L'administration procèdera à l'examen des accélérations de carrière et des passages à la hors-classe.			Si en 2021-2022 vous deviez avoir un entretien de carrière mais qu'il ne s'est pas tenu, le délai est porté au 15 octobre pour recevoir votre appréciation finale. Les délais de demande de révision et de saisine

Après les publications des tableaux d'avancement des recours sont possibles. Contactez-nous si vous pensez qu'il y a une erreur.

Le seul affichage des tableaux d'avancement devant la DSDEN ne nous parait pas une publicité suffisante de ces tableaux, ni un réel gage de transparence. Chaque collègue doit pouvoir en avoir connaissance pour pouvoir se situer dans sa carrière personnelle et faire des choix en toute connaissance de cause.

LES IEN

IEN Bar sur Aube : Madame Laurence DESJARDINS
03 25 27 00 56 / ce.0100045v@ac-reims.fr

IEN Bar sur Seine : Madame Jacqueline DUFOUR
03 25 29 17 04 / ce.0100820m@ac-reims.fr

IEN La Chapelle st Luc : Madame Véronique BRNCIC
03 51 01 22 77 / ce.0100981m@ac-reims.fr

IEN Romilly : Madame Marie-Anne THIERY
03 25 24 72 63 / ce.0100044u@ac-reims.fr

IEN St Julien/Arcis : Madame Corinne CAHEZ
Tél. : 03 51 01 22 73 / ce.0100043t@ac-reims.fr

IEN Troyes : Madame BURGEVIN
Tél. : 03 25 76 22 30 ce.0100041r@ac-reims.fr

IEN ASH : Monsieur Sébastien COLAS
Tél. : 03 25 76 22 45 ce.0100042s@ac-reims.fr